



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-111490>

Département(s) de publication : **93**

Annonce n° **24-111490**

Fournitures

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** MAIRIE AULNAY SOUS BOIS - M. Bruno BESCHIZZA

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 2193005000016

**Ville :** Aulnay sous bois

**Code postal :** 93600

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 93

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur :** <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

**Identifiant interne de la consultation :** 202407161531

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Mairie d'Aulnay-Sous-Bois Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique BP 56 RDC bas

**Adresse mail du contact :** Marches-publics@aulnay-sous-bois.com

**Numéro de téléphone du contact :** +33 148796317

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Cette liste fait l'objet d'une annexe au règlement de consultation (annexe n°1 au R.C).

**Technique d'achat :** Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis :** 23/10/2024 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Exigée

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes :** Non

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Fourniture et livraison de cartes cadeaux pour le personnel du CCAS et de la Ville d'Aulnay-sous-Bois

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 18530000

**Type de marché :** Fournitures

**Description succincte du marché :** Fourniture et livraison de cartes cadeaux pour le personnel du CCAS et de la Ville d'Aulnay-sous-Bois

**Lieu principal d'exécution du marché :** Aulnay-sous-Bois

**Durée du marché (en mois) :** 12

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Non

**Autres informations complémentaires :** Le contrat porte sur les prestations suivantes : Fourniture et livraison de cartes cadeaux pour le personnel du CCAS et de la Ville d'Aulnay-sous-Bois. Il s'agit d'un accord-cadre à bon de commande mono-attributaire de fournitures sans minimum et avec un montant maximum de 110 000Euros HT annuel. Le contrat est conclu pour une durée d'un an (1)à compter de sa notification. Le contrat peut être reconduit pour une durée d'un (1) an. Le délai d'exécution des bons de commande émis au titre du contrat est fixé à 7 jours ouvrables. Il court à compter de la date prescrite par le bon de commande ou, à défaut, à compter de la réception du bon de commande par le titulaire. Voir l'article 4 du règlement de consultation pour les critères de jugements des offres. Sauf renoncement, une avance est prévue si le montant de la commande est supérieur à 50 000,00 euro(s) HT et le délai d'exécution supérieur à 2 mois. Le taux de cette avance est fixé à 5%. Le taux de l'avance est fixé à 10% (option B du CCAG) si le titulaire ou le sous-traitant est une PME, dans les conditions prévues à l'article R. 2191-7 du Code de la commande publique. Le versement de l'avance n'est pas conditionné à la constitution d'une garantie à première demande par le titulaire. L'avance est remboursée entre 65% et 80% d'avancement des prestations. Le remboursement de l'avance s'impute de manière progressive et linéaire sur les sommes dues au titulaire, au prorata de l'avancement des prestations, entre les seuils de début et de fin du remboursement. En application des dispositions des articles R2123-5, R2152-1 à R2152-2 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec l'ensemble des soumissionnaires présentant une offre régulière. Cependant, il se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. Il se réserve par ailleurs la faculté de convier à la négociation l'ensemble des soumissionnaires ayant déposé une offre irrégulière ou inacceptable afin que ces dernières puissent devenir régulières ou acceptables sous réserves que les caractéristiques substantielles de l'offre ne soient pas modifiées. L'invitation précisant les modalités de négociation sera alors envoyée par voie dématérialisée sur la plateforme achatpublic.com. Il est rappelé qu'en tout état de cause, les négociations ne sauraient porter sur l'objet du marché, ni modifier substantiellement les caractéristiques et conditions d'exécution du marché. L'administration prévoit de conduire les négociations dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats ; les informations données aux soumissionnaires ne peuvent être de nature à avantager certains d'entre eux. Le pouvoir adjudicateur ne peut révéler aux autres soumissionnaires des solutions proposées ou des informations

confidentielles communiquées par un candidat dans le cadre de la négociation, sans l'accord de celui-ci. A l'issue de la négociation, les soumissionnaires devront remettre une nouvelle offre via la plateforme dans le délai fixé par le pouvoir adjudicateur. Cette dernière se substituera à l'offre initiale. Elle sera seule prise en compte et examinée au regard des critères d'attribution. A défaut pour le soumissionnaire de remettre une offre finale dans le délai indiqué par la ville, seule son offre initiale sera prise en compte et examinée au regard des critères d'attribution énoncés ci-dessus. Cette offre finale est remise sur la base de l'offre initiale et des propositions discutées au cours de la négociation dans les conditions de l'article 5 du présent règlement. Ces offres seront analysées et classées selon les critères et leur pondération définis à l'avis d'appel public à la concurrence et selon la méthode exposée ci-dessus. Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants : - Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ; - Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ; - soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat. Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à : Tribunal administratif de Montreuil 7, rue Catherine Puig (niveau 206 rue de Paris) Montreuil 93 558 Montreuil Cedex Téléphone : 01 49 20 20 00 Courriel : [greffe.ta-montreuil@juradm.fr](mailto:greffe.ta-montreuil@juradm.fr) Site internet : <https://montreuil.tribunal-administratif.fr/>

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/10/2024**